N° 7728/2022-122

DEPARTEMENT DE LA LOZERE

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE LOZERE

OBJET : Projet programmation LEADER Coopération « Trions nos énergies » Valorisation des bio-déchets alimentaires

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance Publique du 6 juillet 2022

Nombre de Conseillers Communautaires :
- en exercice : 28
- présents à la séance : 17

Date de l'envoi et de l'affichage de la convocation : 29 juin 2022

Date de l'affichage à la porte de la Mairie du compte-rendu de la séance : 15 juillet 2022

Indiquer si le Conseil a décidé de se former en comité secret : Non

L'an deux mille vingt-deux, le six du mois de juillet, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur de Lozère » s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent SUAU Président, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Etaient présents : MM. Francis BERGOGNE 1er Vice-Président, Claude MEISSONNIER 2ème Vice-Président, Didier COUDERC 3ème Vice-Président, Philippe MARTIN 4ème Vice-Président, Laurent TOIRON 6ème Vice-Président, MM. Jean-François BERENGUEL, Alain COMBES, David FOLCHER, Philippe POUGET, Christian SAINT LEGER, Xavier SOUCHON, MMES Françoise AMARGER-BRAJON, Aurélie MAILLOLS, Elizabeth MINET-TRENEULE, Régine PAILHAS, Anne-Marie SOBLECHERO, Emmanuelle SOULIER Conseillers Communautaires.

Etaient représentés : MMES Valérie VIGNAL-CHEMIN 5ème Vice-Présidente (Elizabeth MINET-TRENEULE), MM. Thierry JACQUES (Jean-François BERENGUEL), Bruno PORTAL (Emmanuelle SOULIER), François ROBIN (Philippe MARTIN), Benoit VALARIER (Xavier SOUCHON), Mme Stéphanie PASI (Françoise AMARGER-BRAJON), Patricia ROUSSON (Alain COMBES), Conseillers Communautaires.

Etaient absents : MM. Laurent SUAU Président, Mme Régine BOURGADE 7ème Vice-Présidente, Jean-Luc ANTRAYGUE, Vincent MARTIN Conseillers Communautaires.

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, pris dans le sein du Conseil, M. Philippe MARTIN ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur Laurent SUAU Président a ouvert la séance.

Monsieur Laurent TOIRON 6ème Vice-Président expose :

L'association Terres de vie en Lozère composée des Communautés de Communes Cœur de Lozère, Haut-Allier, Mont-Lozère et Randon Margeride porte plusieurs missions dont le programme Européen Leader, programme nécessitant un cofinancement public systématique.
À ce titre, elle a notamment en charge les projets relevant de la coopération, au nombre duquel figure le projet « TRIONS NOS ÉNERGIES » dont les objectifs sont de :

- Lutter contre le gaspillage alimentaire ;
- Sensibiliser et inciter les habitants au tri, à la réduction des déchets et au réemploi ;
- En apprendre davantage sur les systèmes d'incitation au tri au recyclage, en termes de taxes incitatives ;
- Étudier les barrières et les leviers du changement pour influencer les comportements des habitants des territoires en vue :
    - D'augmenter et améliorer le geste de tri ;
    - De diminuer les dépôts sauvages (hors containers) ;
- En apprendre davantage sur les nouvelles technologies du traitement des déchets ;
- Identifier de nouveaux modèles économiques pour la valorisation des bio-déchets, notamment à travers le compostage ;
- Améliorer la connaissance générale des élus sur la gestion des déchets.

Ce projet se déploie sous la forme d'actions locales et collectives :
- Action locale : installation d'un bio-digesteur (composteur électromécanique) à l'hôpital de Langogne pour la valorisation des biodéchets, accompagné par une animation sur la diminution du gaspillage alimentaire ;
- Actions collectives :
    - Analyse des bonnes pratiques en vue d'une déclinaison sur le territoire local des procédés observés sur d'autres sites d'économie circulaire et de gestion des déchets, respectivement en Croatie, dans les Hautes-Alpes et en Provence.

Le plan de financement envisagé est le suivant :

Dépenses	Montant TTC en €	Co-financement	Montant en €	Taux
Etude sur les leviers du changement	5 025,00 €	FEADER-Leader	55 268,17 €	80,00 %
Projet Pilote et animation gaspillage	41 884,00 €	Autofinancement Asso TDV	988,33 €	1,43 %
Voyage d'étude Croatie	9 657,91 €	CDC Haut Allier	3 699,32 €	5,35 %
Voyage d'étude France	7 124,00 €	CDC Randon Margeride	1 727,13 €	2,50 %
Communication Wiki-site	297,00 €	CDC Cœur Lozère	1 727,13 €	2,50 %
Appui au montage du projet de coopération	3500,00 €	CDC Mont Lozère	1 727,13 €	2,50 %
Déplacement/mission-réception	1 597.30 €	Département de la Lozère (montant forfait)	3 948,00 €	5,71 %
Total	69 085,21 €	Total	69 085,21 €	100,00 %

Il est proposé :

- **D'ATTRIBUER** une subvention de 1727.13 € à l'Association Terres de vie en Lozère pour la mise en œuvre du projet de coopération « TRIONS NOS ÉNERGIES » ;
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces inhérentes à la mise en œuvre de la présente décision.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire **ADOPTE** les propositions du rapporteur.

Pour extrait conforme,
Mende, le - 8 JUIL. 2022
Le Président,
Laurent SUAU

Communauté de Communes Coeur de Lozère
Place Charles de Gaulle
48000 MENDE

Le Secrétaire de séance,
Philippe MARTIN

Communauté de Communes Coeur de Lozère
Place Charles de Gaulle
48000 MENDE

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
048-244800405-20220706-7728-2022-122-DE
Date de télétransmission : 08/07/2022
Date de réception préfecture : 08/07/2022